

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2021.00019**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000437
Commission	<b>Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales</b>		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Mise à disposition partielle de service, direction Développement Durable et Energies - Convention - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

**Présents**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Absents-Excusés**

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

**Secrétaire de séance**

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

La problématique du Développement Durable (DD) est placée au cœur des politiques publiques de la Ville de Saint-Étienne et de Saint-Étienne Métropole.

A ce titre, depuis 2010, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole se sont prononcées favorablement à la mutualisation d'une partie des services de Saint-Étienne Métropole sur la thématique du développement durable.

Sur le fondement du Code Général des Collectivités Territoriales, a ainsi été approuvé le principe d'une mise à disposition partielle du service développement durable de Saint-Étienne Métropole auprès de la Ville de Saint-Étienne.

La Ville met en œuvre un projet de développement durable du territoire en se mobilisant pour faire face aux enjeux environnement, sociaux, et économiques de la société. La direction Développement Durable Energie anime des dispositifs transversaux qui contribuent à cette cohérence d'ensemble :

- Etablissement du bilan carbone et définition d'un plan d'actions évolutif pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser l'énergie et produire des énergies renouvelables. La démarche Citergie qui va être engagée en 2021 permettra à la Ville d'obtenir une évaluation objective de sa stratégie.
- Rédaction du rapport de développement durable qui met en avant les progrès de la Ville et analyse, indicateurs à l'appui, l'efficacité de Saint-Etienne en matière de développement durable.
- Animation de démarches en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue, à travers la démarche zéro phyto ou les conventions passées avec des associations spécialisées du territoire, mais aussi en intégrant des actions de la Ville dans le Contrat vert et bleu de Saint-Etienne Métropole
- Pilotage de projets visant l'exemplarité de la Ville : sensibilisation des occupants des bâtiments, formation et accompagnement des acheteurs et relais commande publique à l'intégration de clauses de développement durable,
- Contribution à l'éducation à l'environnement, en organisant des événements tels que la semaine du développement durable, la semaine de la mobilité, en accompagnant les écoles et centres sociaux du territoire, ou encore en participant activement à la publication d'articles dans les outils de communication de la Ville.

La mise à disposition d'agents permet également à la Ville de mettre en œuvre des actions concrètes dans la préservation de la qualité de l'air extérieur et intérieur, la lutte contre le bruit, l'éco mobilité, la rénovation énergétique des bâtiments, l'appui aux entreprises dans les démarches d'économie d'énergie etc.

## ■ Motivation et opportunité

Ainsi, des conventions ont été régulièrement signées afin de renouveler cette mise à disposition. La dernière en date a été approuvée lors du Conseil Municipal du 1er octobre 2018 par délibération n°339 pour une période de 3 ans et qui arrive à échéance le 31 décembre 2020 inclus.

Il convient de renouveler la mise à disposition pour une année supplémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans des conditions similaires à ce qui existait précédemment.

Cette prolongation nécessite une nouvelle convention, jointe en annexe et précisant les modalités d'application de la mise à disposition entre les deux administrations.

## ■ Contenu

Il est ainsi proposé de renouveler cette mise à disposition :

- pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021,
- à hauteur de 2,26 équivalents temps plein (ETP) pour le coût annuel de 103 160 euros, comprenant le remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes aux agents mis à disposition et,
- pour une dépense de fonctionnement estimée à ce jour à 10 946 euros, liées aux projets communs de sensibilisation (semaine du développement durable, challenge mobilité).

Les 2,26 équivalents temps plein se répartissent de la manière suivante :

- 0.30 ETP direction,
- 0.16 ETP assistante de direction,
- 0.20 ETP ENR, plan climat énergie, éco-mobilité,
- 0.40 ETP bilan carbone, Citergie, économie circulaire,
- 0.10 ETP assistante énergie climat,
- 0.16 ETP aménagement durable et planification énergétique,

- 0.15 ETP observatoire du bruit, air,
- 0.08 ETP biodiversité et trame verte et bleue,
- 0.68 ETP éducation et sensibilisation au DD,
- 0.03 ETP assistante du service éducation au DD.

## ■ Maîtrise d'ouvrage

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			114 106,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>114 106,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>0,00 €</b>		<b>114 106,00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition à titre onéreux (conformément aux dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008);
- approuver la convention à intervenir avec Saint-Étienne Métropole réglant les modalités de cette mise à disposition ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2021	012 011	6216 62876
Recettes							

## ■ Décision

### Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

### Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M.

Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait  
Le Maire

Gaël PERDRIAU